

## Projet éolien de Franqueville

Lettre d'information #4

Février 2026

### LE DOSSIER A ÉTÉ DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE !

Madame, Monsieur,

Nous tenions tout d'abord à vous transmettre nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Depuis trois ans, nous étudions la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Franqueville, nous avons donc le plaisir de vous annoncer que le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé auprès des services de la Préfecture de l'Aisne le 28 août 2025. Cela concrétise le travail mené depuis 2023 en collaboration avec le conseil municipal de la commune !



Les services instructeurs étudient actuellement notre dossier et pourront être amenés à formuler une demande de compléments qu'ils nous feront parvenir dans les prochains mois, auxquels nous apporterons une réponse. Suite à cela, si notre dossier est jugé complet, une nouvelle étape importante de l'instruction du dossier s'ouvrira : celle de la consultation publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis ! Nous vous informerons des modalités dès qu'elles seront connues.

Nous vous rappelons qu'un site internet est en ligne, sur lequel vous pouvez trouver des informations sur le projet, RWE, et même nous contacter:

<https://franqueville.projet-eolien.com/>

**Mélissa Aslanian,**  
cheffe de projets  
melissa.aslanian@rwe.com

### Les projet éolien générera des retombées fiscales\* pour les collectivités :

Un parc éolien génère des retombées économiques pour la commune, notamment grâce au versement de l'Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER). Les collectivités peuvent alors les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

#### Retombées fiscales\* par an pour un projet de 3 éoliennes de 5,9 MW:

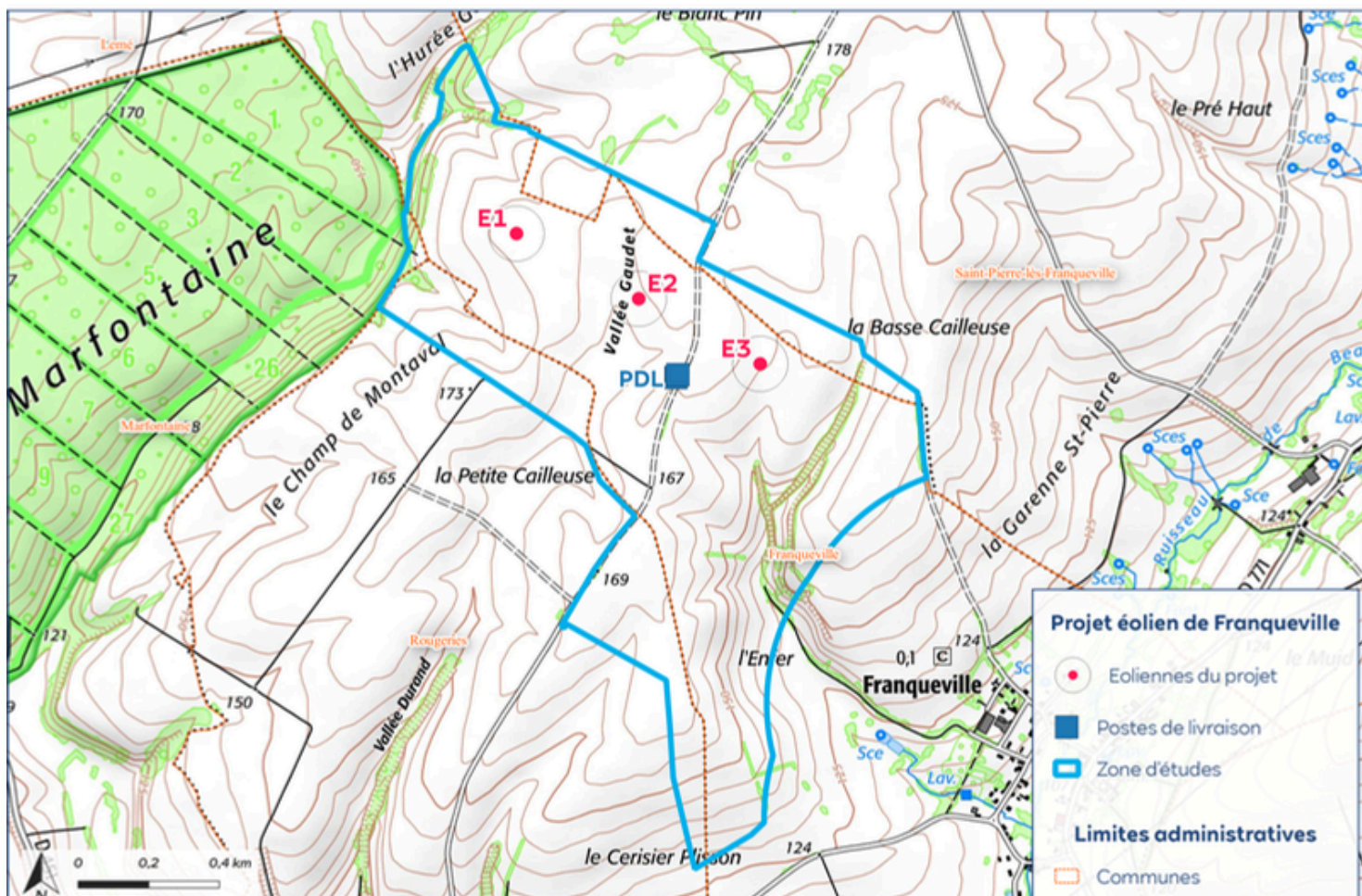
Commune de Franqueville	43 100 €
Communauté de communes de la Thiérache du Centre	85 300 €
Département de l'Aisne	45 200 €

\*simulation faite le 13 janvier 2026 et basée sur les dispositions fiscales de 2025 (source : impots.gouv.fr)

# Les principaux éléments du projet

## PROJET EOLIEN DE FRANQUEVILLE

RWE



## Les chiffres clés du projet



**3**  
**éoliennes**

D'une hauteur de 185 m maximum (bout de pale).



**4 à 6,6**  
**MW**

De puissance unitaire par éolienne, soit une puissance totale comprise entre 12 et 19,8 MW.

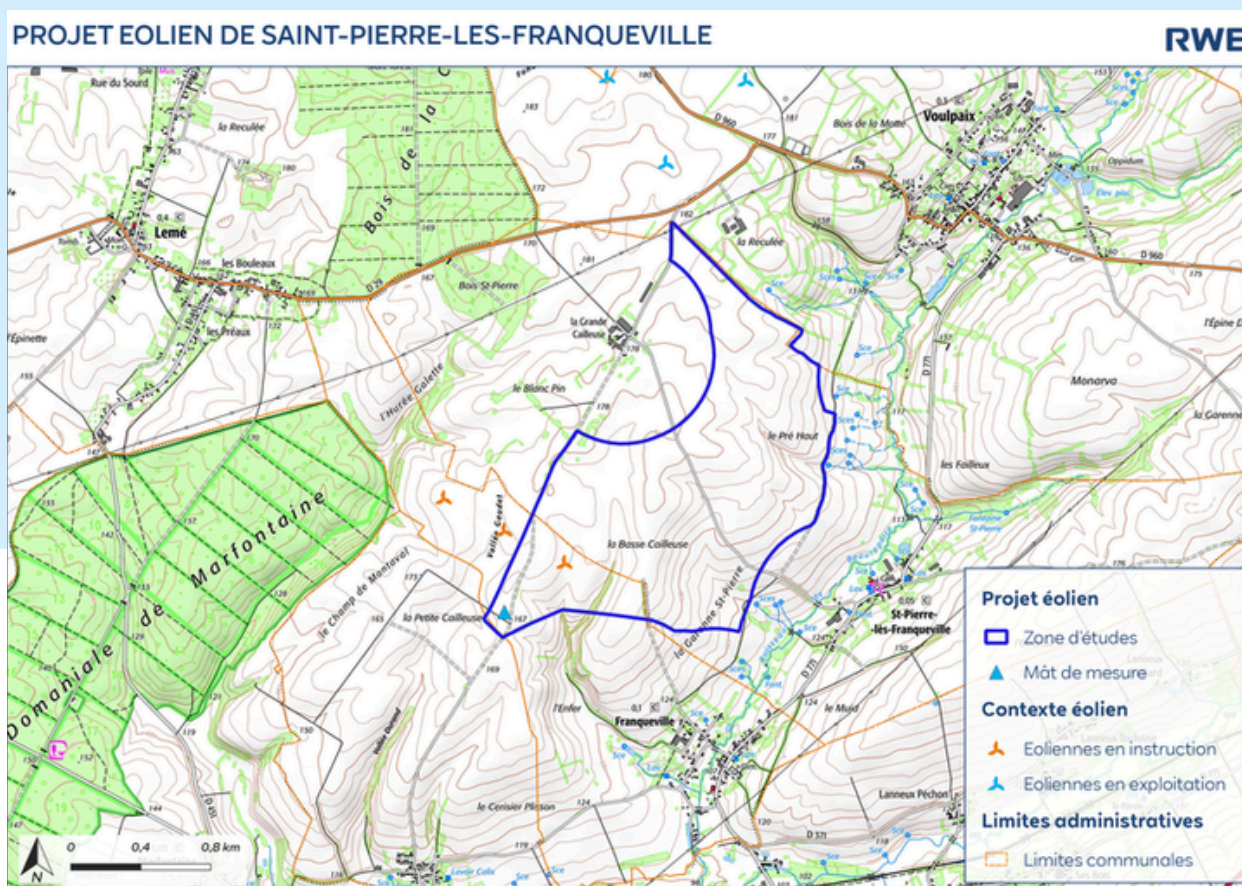


**7 900**  
**foyers**

C'est l'équivalent du nombre de foyers alimentés en électricité (chauffage compris) soit 17 600 habitants.

# Le projet éolien de Saint-Pierre-lès-Franqueville

Des études ont débuté à l'été 2025 sur la commune de Saint-Pierre-lès-Franqueville afin de développer un nouveau projet éolien en limite de votre territoire. Ce projet s'inscrirait en extension du parc de Franqueville ; une attention particulière sera portée sur sa cohérence géométrique afin d'en favoriser la meilleure intégration paysagère possible. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de ce projet.



## LES CHIFFRES CLÉS SUR LE POTENTIEL PROJET ÉOLIEN



**3 à 6**  
éoliennes

Un parc de 3 à 6 éoliennes d'une hauteur maximale de 180 m (bout de pale) est envisageable pour le projet éolien de Saint-Pierre-lès-Franqueville



**4 à 6,6**  
MW

La puissance unitaire par éolienne sera comprise entre 4 et 6,6 MW



**10 000**  
foyers

4 éoliennes de 5,7 MW, permettraient d'alimenter 10 000 foyers en électricité, soit 22 300 habitants (chauffage électrique compris).

# Foire aux questions

## Pourquoi développer l'éolien terrestre en France ?

En France, l'électricité produite par des énergies renouvelables (hydraulique, éolien, solaire, méthanisation...) complète la production d'électricité des centrales nucléaires et des centrales à combustibles fossiles. Toutes ces énergies composent le bouquet énergétique français. La part des énergies renouvelables devra doubler dans ce bouquet pour atteindre 40% de la consommation d'électricité d'ici 2030 (objectif de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte). L'énergie éolienne est précieuse, notamment en hiver, quand les besoins électriques pour le chauffage sont importants. À cette saison, les vents sont fréquents et permettent de produire de l'électricité au moment où les foyers en ont le plus besoin. Le surplus de production électrique peut aussi être exporté vers des pays voisins.

\*source: ADEME

## La durée de vie d'une éolienne est de 25 ans.

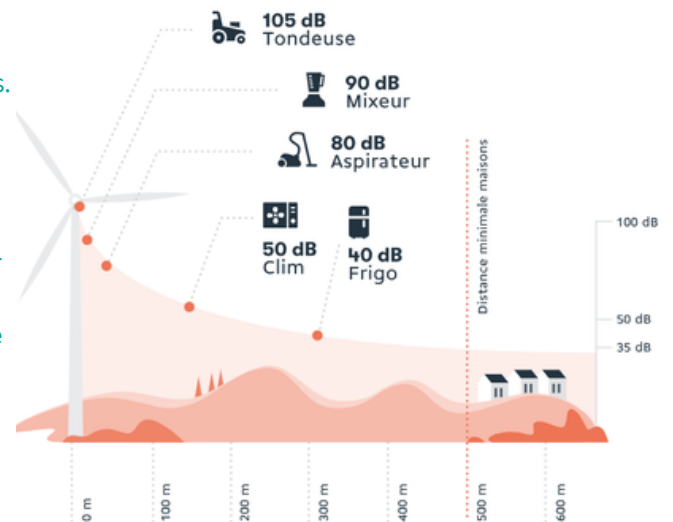
### Que se passe-t-il à la fin de l'exploitation du parc ?

À la fin de leur exploitation, les éoliennes sont démantelées entièrement : les mâts, les pales et les fondations sont retirés et, depuis le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale (fondations incluses) doit être réutilisés ou recyclée. La société RWE est responsable du démantèlement et en aucun cas il n'est demandé au propriétaire de la parcelle ou à la commune de réaliser le démantèlement à sa place, même en cas de faillite.

Les fondations excavées sont ensuite remblayées par de la terre de caractéristique comparable à la terre en place à proximité de l'installation.

### Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes sont des installations qui peuvent émettre un bruit de fond, principalement dû aux vibrations entre le vent et les pales. Ces émissions sonores sont cependant encadrées par la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Lorsque le niveau de bruit ambiant mesuré dépasse le seuil réglementaire de 35dBA, la limite d'émergence autorisée s'applique avec l'impossibilité de dépasser 5dBA le jour et 3dBA la nuit. Cette analyse est réalisée selon les périodes de la journée, les vitesses et les directions de vent afin de viser la conformité dans toutes les conditions d'environnement. À la suite de la construction du parc, une campagne de mesure de contrôle réglementaire est effectuée afin d'en vérifier la conformité et si besoin adapter le fonctionnement d'éoliennes en fonction des résultats des mesures.



# 30

**C'est le nombre d'emplois créés pour la construction et la maintenance d'un parc de 3 éoliennes (prestataires inclus).**

### Quelles sont les retombées économiques d'un projet éolien pour le territoire ?

Un projet éolien génère des retombées économiques pour le territoire d'implantation, sous de multiples formes. Premièrement, sous la forme de taxes perçues par les communes et la Communauté de communes (Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, Cotisations Foncière des Entreprises etc.) Des estimations pourront être présentées lorsque le nombre d'éolienne et leur puissance seront connus plus précisément. Deuxièmement, sous la forme de création d'emplois. Et troisièmement via des mesures d'accompagnement qui seront définies avec les acteurs locaux.